

Ministry of Education**Ministère de l'Éducation**315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8**Note de service**

Destinataires : Titulaires de permis de services de garde d'enfants
Gestionnaires des services municipaux regroupés et
conseils d'administration de district des services sociaux
Conseils scolaires de district

Expéditeur : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Date : Le 6 novembre 2020

Objet : Mise à jour des directives opérationnelles pour les
services de garde d'enfants

En tant que partenaires du secteur des services de garde d'enfants, nous connaissons tous le rôle fondamental que jouent les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance dans l'apprentissage et le développement des enfants. Il est indispensable que les familles puissent continuer à travailler sans inquiétude, en ayant la certitude que leurs enfants évoluent dans un environnement sûr.

C'est donc avec plaisir que je vous fais parvenir aujourd'hui la version révisée des documents *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 – Réouverture des services de garde d'enfants* et *Programmes avant et après l'école de la maternelle à la 6^e année – Politiques et lignes directrices à l'intention des conseils scolaires 2020-2021*. Ces ressources permettront, en ces temps exceptionnels, de garantir des services de garde d'enfants et des programmes avant et après l'école sains et sécuritaires, dans toute la province.

Les principaux changements apportés concernent :

- Les directives encadrant les protocoles de santé et de sécurité à inclure dans toutes les politiques relatives à la COVID-19;
- Les directives sur le nettoyage des espaces et de l'équipement, qui sont maintenant au diapason des pratiques des écoles, dont celles relatives au nettoyage de l'équipement extérieur des terrains de jeux;
- Les exigences relatives au port du masque et à la protection des yeux, qui sont maintenant plus claires quant à la différence entre le personnel ou les fournisseurs

de services, les parents ou autres adultes, les enfants en 4^e année ou plus, et les jeunes enfants (3^e année ou moins);

- Les directives sur l'évaluation des symptômes, qui maintenant privilégient la réalisation d'une auto-évaluation avant l'arrivée sur les lieux de garde, encouragent le recours à l'outil provincial d'évaluation, et lèvent l'exigence de consignation des évaluations quotidiennes;
- Les directives sur le protocole à suivre en cas de symptômes, qui comprennent maintenant de l'information sur les tests de dépistage, la déclaration des cas et la procédure pour les frères et sœurs d'une personne qui présente des symptômes, afin de mieux refléter les directives en vigueur dans les écoles et de préciser qu'une personne qui a été malade n'a pas besoin de billet médical pour réintégrer le service de garde;
- La définition d'une éclosion en milieu de garde d'enfants, qui suppose maintenant au moins deux cas confirmés en laboratoire chez les enfants, le personnel ou les fournisseurs, ou d'autres visiteuses ou visiteurs, lesquels cas doivent présenter un lien épidémiologique où au moins un d'entre eux s'expliquerait par une contamination en milieu de garde;
- La directive sur le signalement d'incidents graves, afin de préciser que les titulaires de permis n'ont plus à faire un tel signalement pour les cas soupçonnés ou si un parent est atteint de la COVID-19;
- La directive relative aux ressources pour besoins particuliers, qui précise maintenant qu'il revient à la ou au titulaire de permis – plutôt qu'aux agentes et agents de la santé publique – de déterminer quels membres du personnel des services pour besoins particuliers doivent absolument être présents dans le milieu de garde.

Ces changements rendent compte des dernières orientations données par le ministère de la Santé, Santé publique Ontario et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, et font écho aux directives apparentées encadrant la réouverture des écoles. Le ministère de l'Éducation continuera à travailler avec ses partenaires du ministère de la Santé et d'autres secteurs à améliorer les mesures de santé et sécurité et à les tenir à jour au fil des développements de la pandémie.

Veillez noter qu'une mise à jour des directives pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va, en phase avec les présents documents, sera également publiée dans les prochaines semaines.

Encore une fois, nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien constants, alors que nous travaillons ensemble au maintien de programmes agréés sûrs et de grande qualité pour la garde d'enfants et l'offre d'activités avant et après l'école, partout en Ontario.

Merci beaucoup.

Phil Graham